

ORDRE DU JOUR DU 11 AOÛT 2014

1. Prière
2. Ordre du jour
3. Approbation des procès-verbaux du mois de juillet 2014
4. Approbation de la liste des comptes fournisseurs
5. Lecture de la correspondance
 - Carrefour Jeunesse-Emploi / Demande de contribution financière au projet Place aux jeunes
 - Ministère des Transports / Prolongation de la zone 50 km/h
 - Municipalité de Saint-Maurice / résolution 2014-07-183
 - Mélanie Thiffault-Pomerleau / Demande d'utilisation à une fin autre que l'agriculture soumise à la CPTAQ
6. Rapport des travaux de voirie
7. Dépôt des écritures de journal
8. Résolution à l'acquisition d'un nouveau tracteur à gazon
Résolution demandant la subvention *Aide à l'amélioration du réseau routier municipal* / dossier 00020154-1 – 37225 (04) – 2013-06-26-52
9. Résolution relative à l'aliénation du tracteur-tondeuse Toro
10. Questions diverses
11. Période de questions
12. Clôture de la séance.

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes, tenue le 11 août 2014, à 20 h 00, à la salle du conseil de la Municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes, située au 660, rue Principale, Saint-Luc-de-Vincennes.

Sont présents : Monsieur Jean-Claude Milot, maire
 Mesdames Françoise Asselin, conseillère
 Nicole Grenon, conseillère
 Messieurs Jacques Lefebvre, conseiller
 Frédéric Morissette, conseiller
 Robert Normandin, conseiller
 Daniel André Thibeault, conseiller

Les membres présents forment le quorum.

1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte par Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes. Manon Shallow, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait mention de secrétaire.

2. Ordre du jour

Chacun prend connaissance de l'ordre du jour. Les points suivants sont ajoutés au point 11, comme suit :

- a. Résolution autorisant le paiement de comptes
- b. Soccer / Demande d'utilisation gratuite de la salle
- c. Patinoire / Problématiques dues au regroupement de jeunes
- d. Inspecteur municipal / Arrêt de travail
- e. Fête Champêtre du 23 août
- f. Kiosque pour vendre des fruits et légumes

3. Résolution 2014-08-94

Approbation des procès-verbaux du mois de juillet 2014

Sur la proposition de Nicole Grenon, appuyée de Françoise Asselin, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes approuve les procès-verbaux du mois de juillet 2014, tels que présentés.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

4. Résolution 2014-08-95

Approbation de la liste des comptes fournisseurs

Sur la proposition de Jacques Lefebvre, appuyée de Daniel André Thibeault, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes approuve, en conformité avec le règlement 2007-359, décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire :

- la liste des chèques émis (**liste sélective venant de l'historique des chèques**) au cours du mois de juillet 2014, datée du **7 août 2014**, du chèque **2668 à 2702** et du prélèvement no **312 à 335**. pour les paiements effectués par Accès D, pour un montant total de

84 184.52 \$ et approuve ainsi les comptes fournisseurs à payer (**analyse comptes fournisseurs** datée du **7 août 2014** du mois de juillet 2014, pour un montant de : **67 538.74 \$** inclus dans la liste des chèques émis;

- la liste des chèques émis (**rapport des salaires nets**) au cours du mois de juillet 2014, datée du **6 août 2014**, pour les salaires versés du numéro # **503002** au numéro # **503032**; pour un montant total de **10 889.91 \$**.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

5. Lecture de la correspondance

a. Carrefour Jeunesse-Emploi / Demande de contribution financière au projet Place aux jeunes

Monsieur Sébastien Morin, Directeur général de l'organisme, nous soumet la demande annuelle de contribution financière; le conseil adopte la résolution suivante :

Résolution 2014-08-96

CONSIDÉRANT QUE monsieur Sébastien Morin, directeur général, s'adresse à la municipalité afin d'obtenir une contribution financière pour le projet Place aux jeunes de la MRC des Chenaux;

CONSIDÉRANT QUE ce projet en est à sa 17^e année et vise à contrer l'exode des jeunes vers les grands centres en faisant découvrir le potentiel de la MRC des Chenaux, par la tenue deux activités importantes, soit d'organiser des séjours exploratoires pour les jeunes entre 18 à 35 ans et Place aux jeunes – Ados pour les jeunes entre 14 et 17 ans, en plus des divers autres mandats de l'agente migration;

CONSIDÉRANT QUE la contribution financière demandée est de l'ordre de 167 \$, pour couvrir une partie des dépenses occasionnées par les rencontres et les activités, et cela représente une contribution de 10 % du coût global du projet pour l'ensemble des municipalités du territoire ce qui représente une somme de 0,32\$ par habitant;

PAR CES MOTIFS, et sur la proposition de Nicole Grenon, appuyée de Daniel André Thibeault, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes accepte de verser la somme de 167 \$ à Carrefour jeunesse-emploi pour le projet Place aux jeunes de la MRC des Chenaux.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

b. Ministère des Transports / Prolongation de la zone 50 km/h

Madame Marie-Ève Turner du ministère des Transports, accuse réception de notre résolution municipale et nous informe que cette demande est en analyse; nous serons informés incessamment de la décision du ministère.

c. **Municipalité de Saint-Maurice / résolution 2014-07-183**

Madame Andrée Neault, Directrice générale, soumet à notre attention la résolution 2014-07-183 adoptée par son conseil, en regard du camion citerne suite à la faillite du fournisseur soit la compagnie Équipements d'Incendie Levasseur.

d. **Mélanie Thiffault-Pomerleau / Demande d'utilisation à une fin autre que l'agriculture soumise à la CPTAQ**

Résolution 2014-08-97

Résolution relative à une demande adressée à la C.P.T.A.Q. / lot 3 994 167

CONSIDÉRANT QUE madame Mélanie Thiffault-Pomerleau et monsieur Sylvain Brien possèdent le lot 3 994 167 d'une superficie totale de 5 000 m.c. et qu'ils adressent une demande d'autorisation à la CPTAQ;

CONSIDÉRANT QUE le but de la demande est d'utiliser à une fin autre que l'agriculture ledit lot;

CONSIDÉRANT QUE l'autorisation demandée ne modifiera pas les activités agricoles existantes et qu'elle n'a de plus aucun impact négatif sur lesdites activités;

CONSIDÉRANT QU'autoriser la présente demande ne portera pas atteinte à l'homogénéité du milieu;

CONSIDÉRANT QUE ce projet est conforme aux règlements municipaux incluant le règlement de zonage;

PAR CES MOTIFS, et sur la proposition de Robert Normandin, appuyée de Jacques Lefebvre, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes appuie la demande de madame Mélanie Thiffault-Pomerleau et monsieur Sylvain Brien, qu'ils soumettent à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec, afin que soit autorisé l'utilisation à une fin autre que l'agriculture le lot 3 994 167.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

6. **Rapport des travaux de voirie**

La directrice générale dépose le rapport des travaux de voirie à ce jour. Les dépenses et engagements sont de 71 705.93 \$. Il reste des travaux obligatoires à réaliser au montant de 20 030.07 \$, toutefois de ce montant nous conservons une réserve en cas d'imprévus de 5 000.00\$.

7. **Dépôt des écritures du journal général de juillet 2014**

La directrice générale dépose les écritures du journal général de juillet 2014, tel que demandé par le vérificateur.

8. **Résolution relative à l'acquisition d'un nouveau tracteur à gazon**

Résolution 2014-08-98

CONSIDÉRANT QUE le 29 mai dernier, il y a eu des interventions sur le tracteur-tondeuse Toro 2002, soit l'entretien annuel et des réparations pour la somme de 429.09 \$ et les jours suivants un bris sur la conduite qui nécessitait une autre intervention, il en aurait coûté 500 \$ + taxes pour faire la réparation;

CONSIDÉRANT QUE notre fournisseur Atelier D. Lefebvre nous a avisé, qu'il n'avait pas le droit de faire de soudure sur la conduite, puisque nous avons du personnel qui utilise ledit tracteur-tondeuse;

CONSIDÉRANT QU'un bilan a aussi été fait vu l'âge du tracteur-tondeuse, son état et les réparations de plus en plus récurrentes;

CONSIDÉRANT QUE ce tracteur-tondeuse est de type résidentiel, il a environ 2 000 heures à son actif ce qui est considérable pour ce genre d'équipement, il a été utilisé durant 12 saisons et la municipalité a plusieurs superficies de terrain à entretenir;

CONSIDÉRANT QU'un nouveau tracteur-tondeuse était souhaitable et permettait de repartir à neuf tant au niveau de l'équipement, de la garantie et du budget d'entretien et de réparation;

CONSIDÉRANT QUE notre fournisseur Atelier D. Lefebvre nous a proposé, un tracteur-tondeuse d'un niveau supérieur à un modèle résidentiel sans être un modèle industriel qui lui coûterait environ 6 000 \$;

PAR CES MOTIFS, et sur la proposition de Nicole Grenon, appuyée de Françoise Asselin, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes entérine l'achat du 11 juin 2014, facture 11831 d'Atelier D. Lefebvre, pour un tracteur-tondeuse de jardin Husqvarna modèle LGTH24V54, moteur 24 forces, plateau de coupe de 54 pouces, hydrostatique à levier sur l'aile du tracteur, pour la somme de 2 878.35 \$, incluant un rabais 568.57 \$.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

9. Résolution 2014-08-99

Résolution demandant la subvention *Aide à l'amélioration du réseau routier municipal* / dossier 00020154-1 – 37225 (04) – 2013-06-26-52

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a réalisé les travaux admissibles à cette subvention;

CONSIDÉRANT QUE les travaux pour cette année consistaient à améliorer la qualité de roulement dans le rang St-Alexis;

CONSIDÉRANT QUE Construction & Pavage Boisvert Inc. a réalisé les travaux de surfacage en date du 9 juillet 2014;

PAR CES MOTIFS, et sur la proposition de Frédéric Morissette, appuyée de Daniel André Thibeault, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le chemin pour un montant subventionné de 16,000.00\$, conformément aux exigences du ministère des Transports;

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

10. Résolution 2014-08-100

Résolution relative à l'aliénation du tracteur-tondeuse Toro

CONSIDÉRANT QUE suite à l'acquisition du tracteur-tondeuse Husqvarna, le conseil municipal souhaitait vendre le tracteur-tondeuse Toro;

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres a été inséré dans le bulletin municipal qui a été publié le 10 juillet dernier en regard de l'aliénation dudit tracteur-tondeuse;

CONSIDÉRANT QUE le 4 août était la date limite pour déposer une soumission et que les soumissions suivantes furent reçues :

Monsieur Gaétan Rivard	575.00 \$
Monsieur Gilles Dufresne	425.00 \$

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Gaétan Rivard est le plus haut soumissionnaire et a présenté une soumission dûment complétée;

PAR CES MOTIFS, et sur la proposition de Jacques Lefebvre, appuyée de Frédéric Morissette, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes aliène à Monsieur Gaétan Rivard, pour la somme de 575.00 \$, le tracteur-tondeuse Toro 2002, modèle 72087 268H YGT, tablier de 48 pouces, ayant environ 2 000 heures.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

11. Questions diverses

a. Résolution 2014-08-101

Résolution pour autoriser le paiement de factures

CONSIDÉRANT QUE des factures ont été reçues après la transmission de la liste aux élus;

PAR CES MOTIFS, et sur la proposition de Daniel André Thibeault, appuyée de Frédéric Morissette, le conseil autorise le paiement des factures, comme suit :

Bell	267.87 \$
BPR – Infrastructure Inc.	1 126.76
PG Solutions	574.88
Carrefour Jeunesse Emploi	167.00

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

b. Soccer / Demande d'utilisation gratuite de la salle

Monsieur Dominic Massicotte, un des entraîneurs du soccer a adressé une demande verbale à la directrice générale, afin d'utiliser la salle communautaire gratuitement pour un souper de fin de saison. Le conseil est d'accord et adopte la résolution suivante :

Résolution 2014-08-102

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Dominic Massicotte soumet une demande, pour utiliser la salle de l'Édifice municipal en cas de pluie le mardi 26 août prochain, pour faire le souper de fin de saison des joueurs de soccer;

PAR CES MOTIFS, et sur la proposition de Françoise Asselin, appuyée de Nicole Grenon, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes autorise gratuitement l'utilisation de la salle de l'Édifice municipal, mardi le 26 août prochain, pour un souper de fin de saison des joueurs de soccer.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

c. Patinoire / Problématiques dues au regroupement de jeunes

Un citoyen est venu informer la directrice générale que vendredi dernier, il y a eu un regroupement de jeunes sur la patinoire municipale, les informations recueillies ont permis de savoir qu'il y a eu présence de jeunes sur la patinoire jusqu'à environ 1 h 30 du matin; il y a eu des regroupements similaires en mai et en juillet dernier. Puisque certains de ces jeunes sont présents à la séance du conseil municipal, une rencontre se fera après ladite séance pour discuter de cette situation.

d. Inspecteur municipal / Arrêt de travail

La directrice générale informe le conseil municipal, que l'inspecteur municipal est en congé de maladie indéterminé depuis le 6 août dernier. Le conseil discute de cette situation et demande à la directrice générale de préparer et de transmettre un appel de candidatures, par le biais d'un circulaire et aussi de le publier sur internet; afin de trouver un remplaçant pour la durée du congé de maladie.

e. Fête Champêtre du 23 août

Le conseil municipal réitère l'invitation pour assister à la fête champêtre et aussi pour être bénévole à ladite fête.

f. Kiosque pour vendre des fruits et légumes

Monsieur le maire informe le conseil municipal que madame Annie Huot (fille de Pierrette Beaudoin), souhaite venir vendre des fruits et légumes une fois par semaine dans notre municipalité, soit dans le stationnement près du terrain de balle face à la route 359. Comme il ne s'agit pas de vente de porte en porte, il n'est pas nécessaire d'avoir un permis de colportage et nous n'émettons pas de permis d'affaires. Le conseil est adopté la résolution ci-dessous :

Résolution 2014-08-103

CONSIDÉRANT QUE Madame Annie Huot souhaite utiliser une fois par semaine un espace dans le stationnement près du terrain de balle, pour vendre des fruits et des légumes;

PAR CES MOTIFS, et sur la proposition de Nicole Grenon, appuyée de Françoise Asselin, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes autorise Madame Annie Huot à utiliser une fois par semaine et ce sans frais, un espace dans le stationnement du terrain de balle pour vendre des fruits et des légumes.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

12. Période de questions

Le conseil répond aux questions des personnes présentes.

13. Résolution 2014-08-104

Clôture de la séance

Sur la proposition de Daniel André Thibeault, appuyée de Frédéric Morissette, le conseil lève la séance à 20 h 40.

Jean-Claude Milot, maire

Manon Shallow, Dir. gén. & sec.-trés.